

HD10280

# PRO CENTRALE CHLOR

Date de mise à jour : 20/04/2023

Version FT : 3.0

## Détergent dégraissant désinfectant chloré

PRO CENTRALE CHLOR dégraisse fortement grâce à sa teneur en soude et possède un fort pouvoir oxydant blanchissant (sang, taches noires, colorants...) grâce à son taux de chlore.

PRO CENTRALE CHLOR est facile à rincer.

PRO CENTRALE CHLOR est adapté à l'utilisation sur toutes les surfaces en IAA dans des process 3 ou 5 phases selon votre plan d'hygiène.

PRO CENTRALE CHLOR est adapté à une utilisation avec tous matériel de moussage (Canon, satellite...).

ARVO CLM 300 est un désinfectant Bactéricide, Levuricide, Fongicide, Sporicide, Virucide, Mycobactéricide et efficace sur Bactériophage.

### UTILISATIONS

Selon les conditions et le plan d'hygiène, procéder à un dégrossi et/ou un prélavage des surfaces à l'eau chaude puis appliquer le produit dans les conditions suivantes :

Type d'industrie	Méthode	Température d'utilisation	Concentration d'utilisation	Temps de contact
Collectivité	Surface par pulvérisation, brossage ou centrale d'hygiène	Ambiante à 50°C	1 à 6%	5 à 15 min

Rincer abondamment avec de l'eau potable les circuits et surfaces traités ainsi que les matériels d'application.

### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect	Limpide
Couleur	Légèrement jaune
Odeur	Chlore.
Matière(s) active(s)	Hypochlorite de sodium (n° CAS 7681-52-9) à 5% (% m/m) de Cl actif
Densité	1,16 ± 0,02 (20°C). Ne peut être retenu comme unique critère de contrôle.
pH pur	Aucune donnée disponible
pH à 1% dans l'eau distillée	12,2 ± 0,2 (20°C)
Viscosité, dynamique	23 mPa.s ± 2 (20°C)
Pouvoir séquestrant à 1%	20 ° TH (20°C); sol. 1%
Tension superficielle [N/m]	31 N/m (20°C); sol. 1%
DCO-valeur	64 mg O <sub>2</sub> /g (20°C)
Teneur en azote	0,16 %
Teneur en phosphore	0,03 %
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température de stockage	0 - 25 °C

HD10280

# PRO CENTRALE CHLOR

Date de mise à jour : 20/04/2023

Version FT : 3.0

**DDM (date durabilité minimum)** 9 mois, voir conditionnement.

## RÉGLEMENTATION

Autorisé pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.

Conforme au cahier des charges du 28 décembre 2021 et complétant les dispositions des Règlements CE n° 2018/848 et 2021/1165 pour le nettoyage et la désinfection en industrie agroalimentaire et transformation biologique. (voir site [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)).

## PROPRIETES BIOCIDES

Produit biocide en cours d'évaluation selon le Règlement UE n° 528/2012

MATIÈRE(S) ACTIVE(S) : Hypochlorite de sodium (n° CAS 7681-52-9) à 5% (% m/m) de Cl actif

Règlement Biocide 528/2012 UE. Type de produit (TP) n°

2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

BACTERICIDIE - 2 % TP2, TP4

EN1276 - 5 Min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - industrie du lait, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - industrie de la viande, 5 g/l de sodium dodécyl sulfate - industrie cosmétique  
Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Escherichia coli*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*, *Enterobacter cloacae*, *Salmonella Typhimurium*, *Lactobacillus brevis*, *Campylobacter jejuni*, *Listeria monocytogenes*.

BACTERICIDIE - 3 % TP2, TP4

EN13697 - 5 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - Industries du lait, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - Industrie de la viande, 5 g/l de Sodium dodécyl sulfate - Industrie cosmétique  
Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Escherichia coli*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*, *Enterobacter cloacae*, *Salmonella Typhimurium*, *Lactobacillus brevis*, *Campylobacter jejuni*, *Listeria monocytogenes*.

FONGICIDIE - 4 % TP2, TP4

EN1650 - 15 Min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - industrie du lait, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'erythrocytes de mouton - industrie de la viande, 5 g/l de sodium dodécyl sulfate - industrie cosmétique  
Souches testées : *Aspergillus brasiliensis*.

LEVURICIDIE - 2 % TP2, TP4

EN13697 - 5 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - industrie du lait, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - industrie de la viande, 5 g/l de sodium dodécyl sulfate - industrie cosmétique  
Souches testées : *Candida albicans*.

FONGICIDIE - 4 % TP2, TP4

EN13697 - 15 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - industrie du lait, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocytes de mouton - industrie de la viandes, 5 g/l de sodium dodécyl sulfate - industrie cosmétique  
Souches testées : *Aspergillus brasiliensis*.

VIRUCIDIE - 0,5 % TP2, TP4

EN14476 - 15 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - industrie de la viande  
Souches testées : *Adenovirus*, *Norovirus*.

SPORICIDIE - 6 % TP2, TP4

EN13704 - 15 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - Industries du lait  
Souches testées : *Bacillus subtilis*, *Clostridium sporogenes*.

## CONSIGNES DE SECURITE

Recommandations d'utilisation : Usage strictement réservé aux professionnels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande. En cas d'urgence, contactez un centre anti-poison. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet.

HD10280

# PRO CENTRALE CHLOR

Date de mise à jour : 20/04/2023

Version FT : 3.0

Précaution à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles : Se reporter aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine fermé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart des : Acides. Craint le gel.

Température de stockage : 0 - 25 °C

Réaliser un essai préalable sur les surfaces à traiter avant application.

---

## CONTROLE DE CONCENTRATION

Prise d'échantillon : 10 ml

Neutraliser le chlore avec du thiosulfate de sodium

Indicateur coloré : Phénolphthaléine (indicateur TA)

Doser jusqu'à zone de virage avec : HCL N/5 puis noter le volume "V"

Résultat du test de concentration en % = Volume "V" x 0,952

---

## TRAITEMENTS DES DECHETS

Traitement des déchets : Se reporter au chapitre 13 de la FDS

Motif de la mise à jour : Forme

Les fiches de données de sécurité sont envoyées par mail selon les dispositions réglementaires lors de l'expédition de nos produits. Elles sont également disponibles auprès de notre force de vente.

Les valeurs physicochimiques caractéristiques mentionnées sur cette fiche, hors chapitre spécifications de vente Stockmeier France, sont indicatives et non garanties, les spécifications et résultats des tests étant par ailleurs disponibles sur le certificat d'analyse. Le cas échéant, les concentrations indiquées au point "Propriétés biocides" représentent les concentrations biocides recommandées selon les tests d'efficacité réalisés par des laboratoires agréés. Ces dernières peuvent être adaptées selon les cas d'application. Votre commercial STOCKMEIER France se tient à votre disposition pour aborder ce sujet.

Les déclarations de ce document proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Elles ne dédouanent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et sont rédigées sur la base de nos connaissances à la date de rédaction. Il appartient à l'acheteur et à l'utilisateur final le cas échéant, de s'assurer seuls et en dernier lieu de l'adéquation du produit au regard de l'usage prévu par leur secteur d'activité et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Litiges : Le tribunal de commerce de Rennes est seul compétent.